



Annulation de contrat d'assurance par une personne qui ne l'a pas

Par **Min**, le **07/07/2009** à **21:11**

Bonjour Monsieur,
un contrat d'assurance a été établi au nom d'une personne (majeure et apte à signer un contrat) ce contrat a été signé par une autre personne (son père). La personne au nom duquel a été établi le contrat peut-elle faire valoir la nullité de ce contrat du fait que ce n'est pas elle qui l'a signé? Merci de votre réponse.
Cordialement